

Certifié exécutoire :



Envoyé en préfecture le 04/04/2019

Reçu en préfecture le 04/04/2019

R Affiché le 05 MARS 2019

ID : 084-200040681-20190327-DP_2019_41-AU

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT D'AVIGNON

DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2019-41 : Espace Germain AUBERT à Valréas _ Réaménagement du rez-de-chaussée _ Réparation porte sectionnelle

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2016-28 du Conseil Communautaire en date du 29 juin 2016, donnant délégation au Président, pour la durée de son mandat, pour agir, selon la liste de l'article L. 2122-22, et notamment pour *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,*

CONSIDERANT que l'Espace Germain AUBERT, sis 17A rue de Tourville à Valréas (84600) est propriété de la Communauté de Communes,

CONSIDERANT comme nécessaire de faire réaliser des travaux portant sur la réparation d'une porte sectionnelle bloquée en rez-de-chaussée du site,

Vu les prestataires aptes à assurer cette mission,

Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan :

DECIDE

Article 1 : DE SIGNER l'offre de l'entreprise M.V.L. Miroiterie du Lycée, sise, 156 Boulevard de Saint Loup, à Marseille (13010), étant précisé que l'offre retenue s'établit à 1 189.00 euros HT, soit 1 426.80 euros TTC, pour la réalisation de divers travaux consistant la réparation d'une porte sectionnelle bloquée en rez-de-chaussée du site,

Article 2 : D'INFORMER le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales,

Article 3 : D'ADRESSER la présente décision à M. le Préfet de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréas, le 27 mars 2019

Le Président,

Patrick ADRIEN

